

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 novembre 2025 - DÉLIBÉRATION N° 82/2025

approuvant la mise à disposition à la Communauté de Communes des Iles Marquises (C.O.D.I.M.) des immobilisations et subventions liées présentes dans le listing annexé à la présente délibération

Le Maire Mme Joëlle FREBAULT Procuration à	1^{er} adjoint au maire M. Aroma MENDIOLA Procuration à	2^{de} adjointe au maire Mme Elvina CLARK Procuration à	3^{ème} adjoint au maire M. Charles BONNO Procuration à	4^{ème} adjointe au maire Mme Hélène FREBAULT Procuration à
5^{ème} adjoint au maire M. Olive TEIKIOTIU Procuration à	Le Maire Délégué M. Haiihapaiatehaoe TOUATEKINA Procuration à	Conseillère Municipale Mme Alanda TIAHO Procuration à	Conseiller Municipal M. Jean-Yves SCALLAMERA Procuration à	Conseillère Municipale Mme Ornella KAYSER Procuration à
Conseiller Municipal M. Yann LEBRONNEC Procuration à FREBAULT Hélène Signature	Conseillère Municipale Mme Elisabeth TETUAVEROA Procuration à	Conseiller Municipal M. Jean-Pierre BONNO Procuration à	Conseillère Municipale Mme Monique VAATETE Procuration à	Conseiller Municipal M. Rogatien POEVAL Procuration à FREBAULT Joëlle Signature
Conseillère Municipale Mme BREMOND Odette Procuration à	Conseiller Municipal M. Etienne TEHAAMOANA Procuration à	Conseillère Municipale Mme Diane MOKE Procuration à	Conseiller Municipale M. Domingo TEHAAMOANA Procuration à	

SECRETAIRE DE SEANCE
CLARK Elvina

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	13	16

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 novembre, le Conseil Municipal de la commune de Hiva Oa, convoqué le 3 novembre 2025 (affichage le 3 novembre 2025) conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est assemblé à 14 heures 00 minutes dans la salle de réunion de la Mairie de Atuona, sous la présidence de Mme Joëlle FREBAULT, Maire de Hiva Oa.

Séance du 7 novembre 2025 - DÉLIBÉRATION N° 82/2025

approuvant la mise à disposition à la Communauté de Communes des Iles Marquises (C.O.D.I.M.) des immobilisations et subventions liées présentes dans le listing annexé à la présente délibération

Exposé des motifs :

La présente délibération a pour objet d'acter le transfert de la gestion de certains actifs liés au schéma directeur de l'énergie et de l'électricité à la Communauté de Communes des Iles Marquises (C.O.D.I.M.), reconnaissant ainsi la nature intercommunale de cette compétence et l'intérêt d'une gestion mutualisée et optimisée.

Les actifs concernent les immobilisations incorporelles et ainsi que les subventions correspondantes, à ces opérations : « Étude schéma directeur Électricité » et « Audit des régies et concessions de distribution publique d'électricité des îles Marquises ».

Le transfert des actifs à la CODIM est justifié par l'impératif d'optimiser leur gestion, la commune conserve la propriété juridique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicables aux Communes de Polynésie française ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Îles Marquises (C.O.D.I.M)

Considérant que les études et les subventions initialement portées par la Commune, comme l' « Étude schéma directeur Électricité » et l' « Audit des régies et concessions de distribution publique d'électricité des îles Marquises » et les subventions de l'AFD et de l'ADEME, sont intrinsèquement liées à la mise en œuvre de cette politique intercommunale.

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer une cohérence administrative et comptable en transférant la gestion de ces actifs à la CODIM, pour leur exploitation et leur amortissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré, par 16 voix pour dont 3 procurations, 0 abstention et 0 voix contre,

ADOPE

ARTICLE 1 : Le conseil municipal approuve la mise à disposition à la Communauté de Communes des Iles Marquises (C.O.D.I.M.) des immobilisations et subventions liées présentes dans le listing annexé à la présente délibération

ARTICLE 2 : La commune conserve la propriété juridique de l'immobilisation mais sa gestion, son entretien et son amortissement sont désormais imputés dans les comptes de la CODIM

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télerecours citoyens accessible à partir du site « www.telerecours.fr ».

ARTICLE 4 : Le Maire et la responsable de la Trésorerie des Archipels sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Acte rendu exécutoire après transmission via l'application @CTES :

Le 10/11/2025

Et publication ou notification

Du _____

Le Maire,

(signature et cachet)



Délibération 82/2025

approuvant la mise à disposition à la Communauté de Communes des Iles Marquises (C.O.D.I.M.) des immobilisations et subventions liées présentes dans le listing annexé à la présente délibération

Annexe (Dépenses)

N° Compte	Libellé du compte par nature	N° Inventaire	Année	Date	Libellé	Valeur origine	Amortissements cumulés au 31/12/2024	Valeur nette	Imputation finale
2031	Frais d'études	2020.1	2020	01/12/2020	Marché 2020-101 AMO - Etude schéma directeur Electricité	4 256 145		4 256 145	2 031
2031	Frais d'études	2020.1	2020	10/07/2020	Marché 2020-101 AMO - Etude schéma directeur Electricité	5 331 905		5 331 905	2 031
2031	Frais d'études	2020.1	2020	10/07/2020	Marché 2020-101 AMO - Etude schéma directeur Electricité	2 151 520		2 151 520	2 031
2031	Frais d'études	2020.1	2021	07/09/2021	Marché 2020-101 AMO - Etude schéma directeur Electricité	1 018 432		1 018 432	2 031
2031	Frais d'études	2020.1	2021	20/04/2021	Marché 2020-101 AMO - Etude schéma directeur Electricité	5 331 905		5 331 905	2 031
2031	Frais d'études	2020.1	2021	24/06/2021	Marché 2020-101 AMO - Etude schéma directeur Electricité	1 828 701		1 828 701	2 031
2031	Frais d'études	2020.1	2021	20/05/2021	Marché 2020-101 AMO - Etude schéma directeur Electricité	1 795 418		1 795 418	2 031
2031	Frais d'études	2020.1	2021	08/04/2021	Marché 2020-101 AMO - Etude schéma directeur Electricité	1 817 827		1 817 827	2 031
2031	Frais d'études	2020.1	2022	24/03/2022	Marché 2020-101 AMO - Etude schéma directeur Electricité	2 151 520		2 151 520	2 031
2031	Frais d'études	2020.1	2022	05/10/2022	Marché 2020-101 AMO - Etude schéma directeur Electricité	1 344 700		1 344 700	2 031
2031	Frais d'études	2020.1	2022	05/10/2022	Marché 2020-101 AMO - Etude schéma directeur Electricité	1 251 931		1 251 931	2 031
2031	Frais d'études	2020.1	2022	20/10/2022	Marché 2020-101 AMO - Etude schéma directeur Electricité	1 078 699		1 078 699	2 031
2031	Frais d'études	2020.1	2022	05/10/2022	Marché 2020-101 AMO - Etude schéma directeur Electricité	178 712		178 712	2 031
2031	Frais d'études	2020.1	2022	09/12/2022	Marché 2020-101 AMO - Etude schéma directeur Electricité	128 705		128 705	2 031
2031	Frais d'études	2020.1	2022	05/10/2022	Marché 2020-101 AMO - Etude schéma directeur Electricité	119 000		119 000	2 031
2031	Frais d'études	2020.1	2022	05/10/2022	Marché 2020-101 AMO - Etude schéma directeur Electricité	119 000		119 000	2 031
2031	Frais d'études	2020.1	2022	05/10/2022	Marché 2020-101 AMO - Etude schéma directeur Electricité	39 667		39 667	2 031
2033	Frais d'insertion	2020.1	2020	08/07/2020	Frais parution Audit Electrici - Audit concession EDT	32 493		32 493	2 031
2033	Frais d'insertion	2020.1	2020	08/07/2020	Frais Parution Audit Electrici - Audit concession EDT	11 633		11 633	2 031
2033	Frais d'insertion	2020.1	2020	08/07/2020	Frais Parution Audit Electrici - Audit concession EDT	6 820		6 820	2 031

Total	29 994 733	-	29 994 733
-------	------------	---	------------

AGEDI
Dépôt HAUT-COMMISSARIAT DE PAPEETE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 13/11/2025

Délibération 82/2025

approuvant la mise à disposition à la Communauté de Communes des Iles Marquises (C.O.D.I.M.) des immobilisations et subventions liées présentes dans le listing annexé à la présente délibération

Annexe (Recettes)

éro de co	Libellé compte	Numéro d'inventaire	Année	Date	Libellé	Tiers	Montant	N° bordereau	N° titre	Durée
1 311	Etat et établissements nationa	2021,2	2021	10/02/2021	AIDE SCHEMA DIR. ENERGIE ILES	AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEM	357 995	194	T.340	5
1 346	Participations pour voirie	202006	2023	10/04/2024	Subvention AFD opération SD én	AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEM	3 000	71	T.300	5
1 346	Participations pour voirie	202006	2023	15/02/2024	Subv AFD financement SDEIM	AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEM	593 659	69	T.298	5
1 346	Participations pour voirie	202006	2023	21/08/2023	Subvention ADEM schéma Dir éne	ADEME	2 536 874	45	T.236	5
Total							3 491 528			